

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MENUISERIE
ET D'UN AUVENT DE STOCKAGE**

Date du marché :

Montant

Imputation :

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

Marché passé procédure adaptée en application du nouveau Code des Marchés Publics.

MAITRE D'OUVRAGE : **MAIRIE DE SAINTE FOY TARENTOISE**

RESPONSABLE D'EXPLOITATION : **MAIRIE DE SAINTE FOY TARENTOISE**

PERSONNE HABILITÉE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS : **Mairie de Sainte Foy Tarentaise,**
Monsieur le Maire,

ORDONNATEUR : **Monsieur le Maire de Sainte Foy Tarentaise**

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : **Monsieur le Percepteur de Bourg Saint Maurice**

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1er - OBJET DE D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

- 2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres
- 2.2. Décomposition en tranches et en lots
 - 2.2/1 Qualification des entreprises
 - 2.2/2 Groupement d'entreprises par lot
 - 2.2/3 Sous-traitance
- 2.3. Compléments à apporter au C.C.T.P.
- 2.4. Variantes
- 2.5. Délais d'exécution
- 2.6. Modification de détail au dossier de consultation
- 2.7. Délai de validité des offres
- 2.8. Propriété intellectuelle des projets
- 2.9. Dispositions relatives aux travaux intéressant la Défense

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE PREMIER - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne :

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MENUISERIE ET D'UN AUVENT DE STOCKAGE

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront le 03/04/18 pour se terminer le 03/08/18.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.0. Notes de Calcul

Les plans d'exécution sont à la charge des entreprises, seuls les plans architectes sont fournis. Toutes les notes de calcul et plans d'études techniques sont réalisés par des bureaux d'études qualifiés à la charge de l'entreprise.

2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent appel d'offres est lancé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics

2.2. Décomposition en tranches et en lots

Les travaux seront réalisés en :

- **une tranche seule pour les travaux de construction**

Celles-ci feront l'objet d'un ordre de service de la part du Maître d'Ouvrage. Les travaux seront répartis en **8 lots**, traités avec des entreprises séparées, chacune d'elles n'étant engagée que pour son marché.

LOTS

LOT 01	GROS ŒUVRE
LOT 03	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE / BARDAGE
LOT 04	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
LOT 05	CLOISONS / DOUBLAGE / PLAFOND / PEINTURES
LOT 06	CARRELAGE / FAIENCE
LOT 07	SERRURERIE / PORTES DE GARAGE
LOT 08	ELECTRICITE / CFO / CFA
LOT 09	VENTILATION / PLOMBERIE

2.2/1 - Qualification des entreprises

Il est demandé une qualification minimale aux entreprises, par lot, la Commission d'appel d'offres décidant l'agrément des candidats par décision péremptoire et sans appel.

2.2/2 - Groupement d'entreprises

Pour être admises à l'appel d'offres, les conditions suivantes sont nécessaires :

- que les entreprises soient conjointes et solidaires avec désignation du mandataire commun pour des entreprises de technicité différente souhaitant se regrouper.
- que chacune des entreprises ait une qualification.
- que le cumul des moyens des entreprises constituant le groupement comporte la classification exigée pour les lots considérés.

2.2/3 - Sous-traitance

L'entrepreneur titulaire du marché ne pourra en aucune façon sous-traiter tout ou partie de ses travaux sans en avoir obtenu l'autorisation préalable du maître d'ouvrage. Cette autorisation préalable de la **Commune de Ste Foy Tarentaise**, sera accordée ou non après une demande justifiée, déposée 2 semaines avant le début des travaux.

La présence de "tâcherons" sur le chantier n'est pas admise. Toutes les personnes doivent être salariées de l'entreprise titulaire d'un marché.

2.3. Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au C.C.T.P. Les offres doivent être signées par les candidats. Le cadre de décomposition forfaitaire doit accompagner l'offre.

2.4. Variantes

Si des variantes sont demandées pour certains lots, elles devront obligatoirement être complétées et chiffrées par l'entrepreneur.

2.5. Délais d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux est fixé dans le cadre de l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Début des travaux : 03/04/2018

Fin des travaux : 03/08/2018

2.6. Modification de détail au dossier de consultation

Sans objet.

2.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 (SOIXANTE) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.8. Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

2.9. Dispositions relatives aux travaux intéressant la Défense

Sans objet.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats à l'un ou l'autre des lots auront à produire les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Un Acte d'Engagement (modèle joint).
- Une attestation sur l'honneur (modèle joint).
- Un cadre de décomposition forfaitaire
- Le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) à accepter sans aucune modification.
- Le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) à accepter sans aucune modification.
- Le CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) bien que non joint au marché, est réputé connu des entreprises et les parties contractantes reconnaissent leur caractère contractuel.
- Un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'entreprise.

Modalités d'obtention du dossier d'appel d'offres :

Chaque entrepreneur désirant participer à la consultation pourra retirer le dossier de consultation des entreprises en ligne sur le site :

<http://www.achatpublic.com>

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises contre récépissé de dépôt ou adressées sous la forme suivante :

1 enveloppe portant l'adresse du Maître d'Ouvrage

**MAIRIE de SAINTE FOY TARENTOISE
CHEF LIEU
73640 SAINTE FOY TARENTOISE**

et ce pour LE JEUDI 14 DECEMBRE 2017 À 14 HEURES

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

Les plis contenant les offres sont ouverts par la personne publique.

L'ouverture des plis et la désignation de l'offre la plus intéressante seront faites en séance non publique.

Le jugement des offres se fera sur :

- la valeur technique de l'entreprise **(60%)**.
- le prix des prestations permettant de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse **(40%)**.

L'entreprise dont l'offre aura été retenue devra fournir dans un bref délai, les certificats sociaux et fiscaux requis. Le candidat devra alors produire les différentes attestations où l'état annuel des certificats (DC7) ainsi que les attestations d'assurances à jour.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser à :

MAITRE D'OUVRAGE

**MAIRIE de SAINTE FOY TARENTOISE
CHEF LIEU
73640 SAINTE FOY TARENTOISE**

Tél. 04 79 06 90 53 – e-mail : direction@saintefoy-tarentoise.fr

ARCHITECTE

**IMHOTEP Architectes
29 bis, avenue Jean Jaurès – BP 189
73276 ALBERTVILLE CEDEX**

Tél. 04 79 31 25 12 – fax. 04 79 31 25 13 – e-mail : albertville@imhotep-architectes.com